

EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 Septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	16	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 Septembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 12 Septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS à M. FANTON, Mme PICCIN à M. DARROUX, M. LARAN à M. BARBARA, Mme GABARROT à Mme ABADIE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE ET MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-05 – 15 – AVIS SUR DEMANDE DE TRANSFORMATION EN ZONE 1AU ENR DES TERRAINS DE LA BOURDETTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de la révision du PLU de la Commune de MIRANDE et plus précisément au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2024, la Communauté de Communes Cœur d'Astarac a formulé une demande de déclassement des parcelles lui appartenant, secteur La Bourdette, cadastrées section A 272 en zone et la section A 273, en zone 1AU EnR, afin d'accueillir une unité de production d'énergie renouvelable photovoltaïque.

Ce projet, permettant de générer des ressources financières pour la Communauté de Communes, consiste en l'installation d'une unité de 6 ha et 96 a 85 ca, projet qui occupera environ 20 % de la superficie.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette évolution et le bureau du conseil communautaire a délibéré favorablement à l'unanimité sur cette modification avant approbation du document.

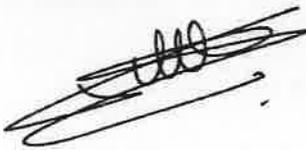
Le cabinet d'avocats attaché à la communauté de communes, consulté sur la possibilité de modifier le PLU après enquête publique et suite aux observations recueillies, a confirmé la faisabilité de cette transformation sous certaines conditions :

1. Suppression des zones 1AU et N sur l'emprise de la propriété communautaire
2. Création d'une zone 1AU ENR sur cette même emprise.
3. Mise en place d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur la nouvelle zone 1AU EnR
4. Augmentation de la densité des constructions dans les autres zones, ou du taux de réhabilitation des logements vacants, afin de compenser la suppression de la zone 1AU à usage d'habitat.
5. Insertion dans le document du PLU d'un paragraphe relatif à l'évaluation environnementale de ce site, en compensation de l'évaluation réalisée sur le secteur 1AU ENR, qui a été supprimé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne un avis favorable sur cette demande de transformation de zone en 1 AU Enr de terrains cadastrés A 272 et A 273, situés quartier La Bourdette.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noullibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
 Thierry VIDAL



Extrait certifié conforme.
 Fait à MIRANDE, le 20/09/2024

Le Maire,
 Patrick FANTON



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240925CL15
Objet :	- Avis sur transformation zone La bourdette 1AU ENR
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	032-213202567-20240919-DCM240925CL15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-213202567-20240919-DCM240925CL15-DE-1-1_0.xml	text/xml	879 o
Document principal (Délibération) Nom original : DCM 24-05-15 - Avis sur transformation zone La bourdette 1AU ENR.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240919-DCM240925CL15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	112.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 octobre 2024 à 12h07min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 octobre 2024 à 12h07min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 octobre 2024 à 12h07min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 octobre 2024 à 12h07min14s	Reçu par le MI le 2024-10-04